

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1038

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 44

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 2:

"Le montant de l'astreinte est modulé...(le reste sans changement)".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.